Groupe de travail du mercredi 23 mars 2016

I. Attribution de bonifications au titre du handicap (800 points)

Le Dr Grimaldi nous a présenté la liste des demandes et ses décisions.

64 demandes (deux fois moins que l'année dernière) => 12 refus et 2 annulations.

Information importante : la MDPH va perdre un médecin. Les délais d'attente seront donc plus longs.

Avis du SNE : Avec près de 50 000 dossiers traités par an la MDPH est en sous-effectif. Les collègues ayant déposé un dossier pour "points handicap" peuvent contacter le SNE.

II. Dématérialisation des demandes pour les titulaires de secteur

M. Lope nous a présenté la nouvelle procédure (en cours de construction) informatique des demandes d'affectation pour les titulaires de secteur.

Il s'agit d'un document unique où l'enseignant s'identifie sur serveur sécurisé. Tous les TS seront concernés. Ils seront avertis individuellement sur leur adresse professionnelle.

Les représentants syndicaux présents ont fait quelques remarques afin

d'améliorer le document. Ce document n'est pas encore finalisé à 100 %.

Avis du SNE : l'objectif de cette nouvelle procédure est de gagner du temps et de l'efficacité pour les services administratifs et les collègues TS. La procédure nous semble très intéressante.

III. Lecture de la circulaire "mouvement 2016"

La circulaire devrait arriver à destination des collègues le jeudi 24 mars.

Rappel des dates : du 25/03 au 04/04 (midi)

Le SNE a demandé que les collègues affectés à titre provosoire sur la même classe pendant plus de trois années successives puissent bénéficier des points d'ancienneté dans le poste. Un syndicat était en accord avec nous mais deux autres syndicats désapprouvaient la demande. L'administration a rejeté la demande.

Concernant les quelques dossiers "congé parental" de collègues en difficulté cette année avec la nouvelle circulaire, l'administration décide qu'à titre exceptionnel ils auront droit à une priorité absolue pour leur poste d'origine. L'administration s'engage à les conctacter individuellement par téléphone.

Info : Concernant les ULIS-Collège il faut aller voir la circulaire du 2nd degré.

Avis du SNE : ce GT tardif et l'harmonisation académique ne nous laissent pas la possibilité d'amender correctement la circulaire. Nous le regrettons.

IV.PES, les supports

Cette année => 161 stagiaires

l'année prochaine => > 260 stagiaires

L'IA doit donc trouver beaucoup de supports. M. Bost nous présente les 4 solutions possibles :

1. On reprend les supports actuels avec quelques ajustements.

2. On utilise des postes vacants (ouvertures, exeat, retraites, dispo, …)

3. On augmente les décharges pour certains maîtres formateurs de 25 % à 50 %.

4. Mettre 2 PES par poste vacant (solution non retenue).

Malgré cela il reste plus de 90 postes à bloquer.

Poste bloqué = 50% stagiaire + 50% TS

Avis du SNE : Ces postes bloqués risquent de gripper le mouvement. Il faut néanmoins trouver des postes pour nos collègues stagiaires. Cette situation ne nous convient pas. Le nombres de créations de postes n'est manifestement pas suffisant.

Vos élus :

Matthieu Verdier et Dominique Rouah

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements :

sne.section34@gmail.com

06.64.92.73.97

ENSEIGNER C'EST S'ENGAGER.